



BULLETIN DU LOCATAIRE



DANS CE NUMÉRO :

- | | |
|-----------------------------------|-------|
| • Retour sur notre AGA | p. 2 |
| • Notre année 2022-2023 en résumé | p. 3 |
| • Programme Allocation-logement | p. 4 |
| • Augmentation de loyer | p. 5 |
| • Programme Éconologis | p. 6 |
| • Reprise de logement/éviction | p. 7 |
| • Produits promotionnels | p. 8 |
| • Avis Google | p. 9 |
| • Devenir membre | p. 10 |
| • Nous joindre | p. 11 |

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



Nos commanditaires



**Un gros merci à tous pour
cette soirée magique!**



Notre année 2022-2023 en résumé

Pour les gens qui n'étaient pas présent lors de notre AGA, on vous a préparé un petit résumé en bref de notre année 2022-2023.



Nous avons fait **6 ateliers** dans différents organismes communautaires.



Nous avons participé à plusieurs **mobilisations** en personne.



On s'implique sur plusieurs **tables de concertation en habitation** et on collabore avec les **partenaires** sur tout le territoire du Centre-du-Québec.



Au total, c'est **573 nouveaux locataires** qui ont demandé de l'aide, soit **197 hommes** et **376 femmes**



Notre principale problématique est le **renouvellement du bail et la hausse du loyer** qui occupe **35%** de nos demandes totales.



Nous avons répondu approximativement à **1152 appels!**

Programme Allocation-logement



1-855-291-6467 (option 2, puis option 2)

Revenu maximal admissible selon la situation familiale – Période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024

Situation familiale	Revenu familial maximal
Personne seule de 50 ans ou plus	21 500 \$
Couple sans enfant dont au moins une des deux personnes est âgée de 50 ans ou plus	30 300 \$
Couple avec un enfant	37 200 \$
Famille monoparentale avec un ou deux enfants	37 200 \$
Couple avec deux enfants ou plus	42 900 \$
Famille monoparentale avec trois enfants ou plus	42 900 \$

Coût annuel de votre logement

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous calculerons pour vous le coût annuel pour votre logement en nous basant sur les renseignements que vous fournirez dans votre demande. Ce coût doit être égal ou supérieur à 30 % de votre revenu familial de l'année 2022.

Une aide bienvenue pour vous aider à payer votre loyer lorsque vous êtes admissibles. Vous pouvez recevoir mensuellement de 100\$ à 170\$ par mois.



AUGMENTATION DE LOYER

Savez-vous que vous pouvez non seulement refuser une augmentation de loyer, mais aussi refuser de nouvelles conditions au bail?

En effet, vous pouvez refuser la hausse et accepter les nouveaux règlements d'immeuble/ conditions au bail **OU** accepter la hausse et refuser les nouveaux règlements/conditions lorsque vous recevez l'avis de renouvellement de bail. Vous pouvez également accepter ou refuser l'ensemble de l'avis, soit les conditions **ET** l'augmentation. Assurez-vous, advenant tout changement aux règlements, d'en prendre connaissance avant de les accepter. Parfois, certains propriétaires ne les joignent pas à l'avis et inscrivent seulement de prendre note du changement de ceux-ci.



L'avis du locateur et la réponse du locataire doivent être donnés dans les délais indiqués au tableau ci-dessous.

Les étapes de la modification du bail et les délais d'avis (art. 1942, 1945 et 1947 C.c.Q.)			
	1 ^{re} étape : Avis du locateur	2 ^e étape : Réponse du locataire	3 ^e étape : Demande au Tribunal administratif du logement par le locateur
Bail de 12 mois ou plus	Entre 3 et 6 mois avant la fin du bail	1 mois de la réception de l'avis de modification. Si le locataire ne répond pas, il est réputé avoir accepté la modification. Des exceptions s'appliquent. Voir la section F de votre bail (art. 1955 C.c.Q.)	1 mois de la réception du refus du locataire. Sinon, le bail est reconduit de plein droit aux conditions antérieures.
Bail de moins de 12 mois	Entre 1 et 2 mois avant la fin du bail		
Bail à durée indéterminée	Entre 1 et 2 mois avant la modification proposée		
Bail d'une chambre	Entre 10 et 20 jours avant la fin du bail à durée fixe ou avant la modification proposée si le bail est à durée indéterminée		

ÉCONOLOGIS

ÉCONO
LOGIS



1 844 303-7333

**Idéal pour un
logement mal isolé.**



Éconologis est un programme en efficacité énergétique destiné aux ménages à revenu modeste. Ce programme vous permet d'obtenir des services gratuits pour améliorer l'efficacité énergétique de votre domicile.

Attention! Le programme Éconologis est offert seulement **d'octobre à mars.** Si vous êtes admissibles, vous pourriez obtenir des services gratuits pour améliorer le confort de son logement et mieux gérer votre consommation d'énergie.

TABLEAU DES SEUILS DE REVENUS AVANT IMPÔT

2023 – 2024

Seuils de revenus admissibles:

Nombre d'occupants ¹	Revenu total
1 personne	34 400 \$
2 personnes	68 500 \$
3 personnes	90 000 \$
4 personnes	112 000 \$
5 personnes	117 000 \$
6 personnes	117 000 \$
7 personnes et +	117 000 \$

¹ Nombre d'occupants incluant toutes les personnes (adultes et enfants) qui habitent ensemble ou qui occupent le même logement.

REPRISE DE LOGEMENT/ ÉVICTION



Pour les baux de 12 mois se terminant le 30 juin, le 31 décembre est la date limite qu'un propriétaire peut vous envoyer un avis d'éviction ou de reprise de logement. Ce n'est malheureusement pas un très beau cadeau à recevoir avant le temps des fêtes.

Reprise de logement vs éviction



- Peut seulement être fait par un propriétaire unique ou un couple, pas une compagnie ni de propriétaires multiples.
- Sert à reprendre le logement afin d'y loger quelqu'un de la famille **proche** ou dont le propriétaire est le principal soutien.
- Peut être fait par n'importe quel type de propriétaire.
- Sert à modifier le logement, soit le subdiviser, l'agrandir substantiellement ou en changer l'affectation (transformer les appartements en bureaux commerciaux par exemple).
- *Ce ne sont **pas** des rénovations majeures. Auquel cas le propriétaire doit vous relocaliser et vous pouvez réintégrer votre logement une fois les travaux terminés.

Dans les deux cas, vous avez des recours si vous pensez que la demande est faite de mauvaise foi. Par exemple, si le propriétaire vous a menacé d'utiliser l'une de ces méthodes si vous n'acceptiez pas l'augmentation de loyer. p.7

PRODUITS PROMOTIONNELS

Dans le cadre de notre projet d'auto-financement, nous offrons les produits promotionnels suivants:

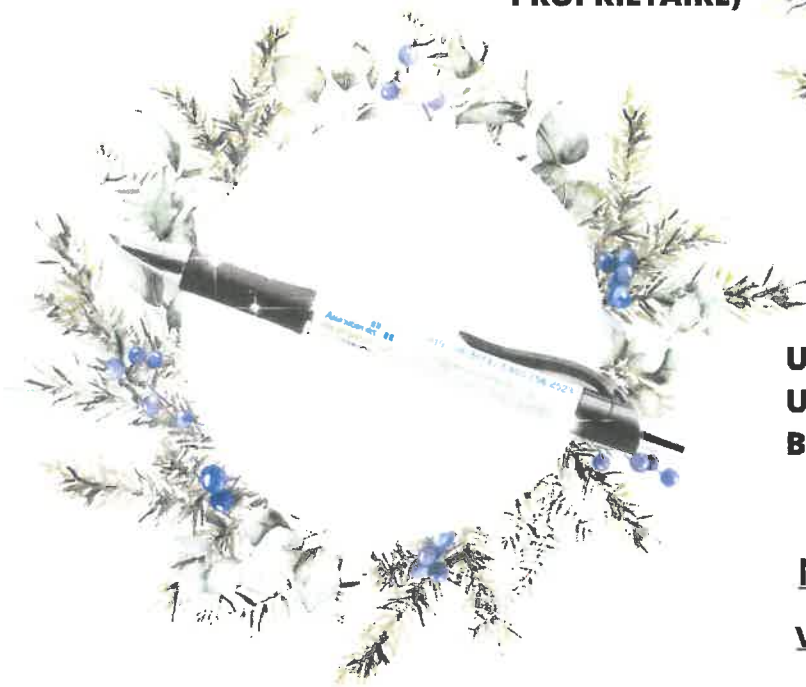


**UNE PETITE LAMPE RÉFLÉCHISSANTE À 5\$
(BIEN PRATIQUE POUR TROUVER LES CLEFS
DE VOTRE LOGEMENT DANS VOTRE SAC)**

**UN SAC RÉUTILISABLE À 3\$ (TRÈS PRATIQUE
POUR APPORTER VOTRE REFUS
D'AUGMENTATION DE LOYER À VOTRE
PROPRIÉTAIRE)**



**UN CRAYON À 1\$ (QUI PEUT ÊTRE
UTILISÉ POUR SIGNER UN NOUVEAU
BAIL... OU PAS)**



**N'hésitez pas à nous encourager en
venant faire un tour à nos bureaux.**

Avis Google



Vous avez eu un super service de la part de notre équipe? N'hésitez pas à nous laisser votre avis sur notre page Google.

En le faisant, vous nous permettez de générer une plus grande visibilité pour rejoindre encore plus de locataires afin de les aider.





DEVENIR MEMBRE

L'Association des locataires Centre-du-Québec est un organisme qui a pour mission la défense individuelle et collective des droits des locataires en matière de droit du logement.

Le dynamisme et la pérennité de l'Association des locataires Centre-du-Québec repose sur ses membres. C'est pourquoi nous vous invitons à être solidaire aux autres locataires en devenant membre. C'est avec une force collective que nous pouvons faire avancer les choses!

En devenant membre, vous recevrez tous nos bulletins du locataire et vous serez informé des événements et des activités de l'organisme.

Pour devenir membre vous n'avez qu'à déboursier la cotisation symbolique de :

- 2 \$ à titre de membre individuel
- OU 10 \$ à titre de membre collectif (OBNL).

Communiquer avec nous au : (819) 758-3673 afin d'obtenir votre coupon d'adhésion!



NOUS JOINDRE



En tant que locataire, vous avez des droits!

Que ce soit pour des démarches auprès du Tribunal administratif du logement, pour de l'information ou encore pour connaître vos droits, l'Association des locataires Centre-du-Québec est là pour vous aider.

Les services rendus par l'organisme sont offerts **gratuitement**.

N'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions relatives à votre logement au **819 758-3673** ou à notre adresse courriel : ***info@assolocataires.org***

Prendre note que le bureau sera fermé pour le temps des fêtes du 22 décembre au 2 janvier inclusivement. Nous serons en télétravail les 3-4-5 janvier 2024.

Nos heures d'ouverture sont les suivantes : du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h. Dans le cas d'une situation particulière, nous pouvons nous adapter à vos disponibilités.
<https://www.assolocataires.org/>



59, rue Monfette, local 229, Victoriaville QC G6P 1J8
Tél. : 819 758-3673 | Sans frais : 1 855 758-2523

